



Suippes info.com **DÉCEMBRE 2018**

ÉDITORIAL



En cette fin d'année, vous vous interrogez naturellement sur les hausses que vous avez constatées en consultant vos relevés d'avis d'imposition 2018.

Lors du vote du budget principal de la commune de Suippes en date du 11 avril dernier, j'avais précisé en Conseil Municipal la raison de ces augmentations

Dans le Suippes info de Juillet/août, nous avons au travers de quelques lignes, expliqué les différentes étapes budgétaires et détaillé les dépenses et recettes de la commune.

L'explication principale de cette augmentation est due à la baisse drastique de nos dotations de fonctionnement qui s'élèvent à 174 836 € sur 5 ans (2014 à 2018).

Cette année, ces baisses nous ont été annoncées avec une certaine stabilité mais je reste prudent sur les déclarations de notre gouvernement, et en particulier sur le montant de la taxe d'habitation, qui nous sera réellement versé.

Des économies ont été étudiées sur tous les postes de fonctionnement.

La suppression des contrats aidés en septembre 2017, nous a obligé compte tenu des obligations d'encadrement, à recruter des agents en contrat à durée déterminée, qui pour certains postes, ont été titularisés par la suite car nous sommes dans l'obligation d'avoir du personnel formé et opérationnel immédiatement.

Ces emplois ont été déployés au pôle enfance jeunesse.

La cantine était un véritable besoin pour nos familles au vu de l'accroissement des demandes.

Un quotidien local a annoncé une hausse de 28% relative à la taxe d'habitation. Elle est exacte, sauf que les vrais chiffres ne vous ont pas été fournis.

En 2017, le taux de la taxe d'habitation pour la commune de Suippes était de 7.01 % pour une recette de 172 306.00 € comparé au taux moyen des villes du Département de la Marne de même strate qui lui représentait 13.01 %.

Pour 2018, le taux voté par le Conseil Municipal est de 9.01% pour une recette de 226 151.00 €, pour une moyenne qui elle a été portée à 13.26 %, et pour le département de la Marne la moyenne est de 28.54%.

Pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, il était de 5.03 % en 2017 pour une recette de 144 814.00 € pour 2018 a été voté à 7.03 % pour une recette de 205 487.00 €. En comparaison du taux moyen du Département de la Marne qui représente 25.85%

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est passé de 1.20 % à 1.54 % pour la commune de Suippes. Concernant le Département de la Marne la moyenne se situe à 24.19 %

Ces augmentations ne s'appliquent que sur la part communale.

Je profite de cet éditorial pour remercier tous les personnels qui ont œuvré pour célébrer le centenaire de la Grande Guerre. Depuis le déplacement à Paris pour ramener la flamme, le relais en courant jusqu'au monument Navarin, puis la cérémonie du 11 novembre qui a été un véritable succès.

Merci à l'association l'Union Musicale, aux directeurs des écoles primaires, aux parents et à tous les élèves qui se sont investis. La plus belle récompense de cette mobilisation est le retour nombreux des messages de paix qui se sont envolés avec les ballons blancs et en particulier le premier retrouvé et retourné par courriel dès le dimanche soir.

Ce dernier venait d'Allemagne, beau signe de fraternité.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Maire,
Jean-Raymond ÉGON

HALTE AUX FAUSSES RUMEURS NON LE CAFÉ DE LA GARE NE FERME PAS

L'établissement a bien été fermé 3 jours pour une mise en conformité de la cuisine avec la DDCSPP (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations).

La conciliation de justice - une alternative au procès



Lorsqu'un litige surgit entre deux personnes, le recours au conciliateur de Justice est un moyen simple, rapide, gratuit et souvent efficace pour trouver un accord amiable sans passer par le procès. Le champ des interventions du conciliateur est large avec les litiges de voisinage, de consommation, d'habitation ou de construction.

Démueur de conflits, le conciliateur arrondit les angles de relations parfois tendues et désamorce des conflits avant qu'ils ne débouchent devant un tribunal. Le dialogue estompe bien souvent l'animosité. Et c'est dans des relations renouées que se trouvent souvent les réponses aux problèmes posés.

Entrent dans le champ de la conciliation les litiges tels que :

Les conflits et trouble de voisinage. Problèmes de mitoyenneté, entretien des végétations en limites de propriétés, les nuisances diverses, sonores avec les chaînes hi-fi, tondeuses à gazon, aboiements de chiens, volatiles. Les nuisances olfactives (odeurs, fumées de barbecues...). Les problèmes de passages, de bornage, de mitoyenneté, de murs ou de clôtures. Les litiges liés à des servitudes de jour, de vue...

Les relations entre bailleurs et propriétaires. Le recouvrement des loyers, la restitution du dépôt de garantie ; les travaux locatifs ; la révision des loyers, les menus travaux de réparations au départ d'un locataire, le respect des préavis de fin de location, les états des lieux d'entrée et de sortie...

Les litiges de la consommation (biens ou services). On y retrouve des litiges avec les banques, les assurances, des désaccords opposant un consommateur à un professionnel ; un commerçant ou un artisan. Des difficultés liées à des frais bancaires, des remboursements de sinistres. Des contestations de factures, des litiges liés à l'exécution d'un contrat ; des vices cachés sur des matériels achetés d'occasion, des pannes et des appels en garanties, des contrats non respectés, des chantiers pas finis ou mal finis, des dommages et malfaçons...

Les problèmes de copropriété. Les rapports entre copropriétaires, au sein d'une copropriété.

Répartition et paiement des charges, engagement de travaux...

Les litiges liés à des baux ruraux. Les fermages, préavis de résiliation des baux, entretien des arbres et talus...

Les litiges entre personnes : problèmes relationnels de voisinage ; prêts personnels non remboursés ; querelles de famille, lors de partages de biens, par exemple. Les difficultés à faire exécuter un contrat...

N'entrent pas dans le champ de la conciliation les litiges tels que :
Les litiges entre une personne et l'administration. Qu'il s'agisse d'une administration d'Etat ou d'une collectivité territoriale. **Les litiges** qui relèvent de la compétence exclusive du juge aux affaires familiales : divorce, reconnaissance d'enfant, pensions alimentaires, prestations compensatoires, autorité parentale, garde d'enfant. **Les litiges** relevant du droit du travail entre un salarié et son employeur.

NOUVEAU

Cabinet de sophrologie et relaxation

situé 1 bis rue Buirette Gaulard

☎ 07 67 05 43 23

contact@onde-positive.fr

www.onde-positive.fr



MADE IN CAMPAGNE
Votre publicité est dans notre nature

Local situé 5 route de Châlons

(près du fleuriste « JOLIMENT DIT »)

Réalisations d'affiches, de brochures, de calendriers, de catalogues, de cartes de visite, de dépliants, d'étiquettes, de flyers, de livres, de magazines, de menus...

Création d'articles publicitaires, de bâches, d'enseignes, d'enseignes lumineuses, de croix de pharmacie, de marquage véhicule, de signalétique, de marquage textile, de mug personnalisé, broderie...

Réalisations de photos aériennes, de prises de vues, de reportages ...

Contact : **Stéphane GURNOT**

☎ 06 16 910 911

contact@madeincampagne.com

EN BREF

Noël approche, les ouvriers communaux procéderont à la pose des illuminations entre le 03 et le 13 décembre. Soyez prudents aux abords de la nacelle afin d'éviter tout risque d'accident.

Balayage de la commune

Jeu. 20 & ven. 22

➤ Listes électorales

La révision des listes électorales se déroule jusqu'au 31 décembre. Les personnes intéressées, non inscrites sur les listes électorales de la commune doivent se présenter en Mairie, munies d'une carte d'identité, d'un justificatif de domicile.

Les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019.

➤ Horaires du cimetière :

du 1^{er}/11 au 31/03/2019, 8h00-18h00.

CENTRE CULTUREL ET ASSOCIATIF JEAN HUGUIN

Bâtiment fermé du 26 au 31 décembre
y compris la médiathèque

Le photomaton ne sera pas accessible durant la fermeture du bâtiment.

SERVICES

- Pôle Enfance Jeunesse

Du lundi au vendredi, de 8h45 à 12h00
et de 13h30 à 17h15 ☎ 03 26 63 54 42

FERMÉ du 26/12/2018 au 04/01/2019

- La Maison de services aux publics

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 & de 13h30 à 16h00.

Consultation gratuite d'avocat sur RV, mardi 11
☎ 03 26 63 54 49

FERMÉE du 24/12/2018 au 02/01/2019 inclus

- Le Clic des Sources

Du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

☎ 03 26 63 54 47 / 03 26 63 54 48

FERMÉ du 26 au 31/12/2018

Un gouter de Noël préparé et animé par la diététicienne Mme Eloïse VAYSSE le :

Lundi 17 décembre 2018 à 14h30 - hall

Ce sera l'occasion d'échanger des conseils, des idées de recettes et de passer un moment convivial ensemble.

Participation gratuite et inscription au 03 26 63 54 47 ou 48 avant le vendredi 14 décembre pour faciliter l'organisation de cette rencontre.

- Relais d'assistant(e)s maternel(le)s

Horaires variables ☎ 03 26 63 54 50

FERMÉ du 24 au 31/12/2018

Les assistantes maternelles, les enfants dont elles ont la garde et les parents de ces derniers sont invités samedi 15 décembre à 15h pour une animation de Noël.

- Maison Pour Tous

FERMÉE du 24/12/2018 au 04/01/2019

PERMANENCES

- *Conciliatrice de justice*, un mercredi par mois
Prendre rendez-vous en mairie au 03 26 70 08 55

- *Assistante sociale et conseillère en économie sociale et familiale*

Prendre rendez-vous au 03 26 60 85 09

- *Châlons Habitat*, le 2^{ème} vendredi du mois

- *Mission Locale*,

Les 1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois sur RV

- *La Brigade de contact*

Les lundi 10 & vendredi 21, de 16h à 18h

☎ 06 46 86 40 72

Il s'agit d'une démarche anonyme et gratuite, visant à aider les personnes qui ne peuvent ou ne veulent se déplacer aux heures d'ouverture de la brigade.

Il s'agit d'une unité de gendarmerie créée le 1^{er} janvier 2018 dont le but est de renouer et retisser les liens qui unissent la population à l'Institution.

La permanence organisée dans votre commune par le personnel de la Brigade de Contact contribue à la politique mise en place dans le cadre de la Police de Sécurité au Quotidien.

L'objectif est de recevoir les citoyens individuellement dans le but

- de les écouter sur les problèmes qu'ils rencontrent,
- d'apporter une réponse à leurs sollicitations, dans la mesure du possible,
- d'enregistrer des mains courantes ou les plaintes éventuelles et de les transmettre aux services compétents,
- de les orienter vers un service spécialisé ou une structure adaptée,
- d'établir les éventuelles procurations de vote.



Les automobilistes qui s'arrêtent à proximité d'un commerce sont priés de couper le moteur et de fermer le véhicule si personne ne se trouve à l'intérieur bien évidemment. Pour info, 4 vols (portable en évidence sur le siège, sac à main visible...) ont été commis récemment. N'oubliez pas que vous pouvez aussi vous faire dérober votre voiture et là bien évidemment vous n'êtes pas couvert par votre assurance.

AGENDA

- **Dimanche 02**, 8h-15h30

7^{ème} Grande Bourse Internationale de Militaria
1814/1962 « **SUR LES BIVOUACS DES ARMÉES
DE CHAMPAGNE** » - Complexe Sportif Jules
COLMART.

Réservations et renseignements au 03 26 22 51 56
(soir) doc.brunodufour@orange.fr

- **Jeudi 06**, 14h30, AG du Club du 3^{ème} âge de
Suippes/ Bussy-le-Château – salle G. DÉVIGNES
(petite salle)

- **Samedi 08**

Ste Barbe

17h la messe suivie à 18h d'une cérémonie au
centre de secours

- **Vendredi 14**, 20h, église St Martin

Concert avec les élèves de l'orchestre à l'école,
l'orchestre au collège et l'école de musique, au
profit du TÉLÉTHON.

Samedi 15 Décembre

AFMTÉLÉTHON INNOVER POUR GUERIR

L'ÉQUIPE DES BÉNÉVOLES DE SUIPPES ORGANISE

17H
**LOTO RÉSERVÉ
AUX ENFANTS**
JUSQU'À 12 ANS
OUVERTURE DES PORTES 16 H

20H
LOTO CLASSIQUE
OUVERTURE DES PORTES 19 H

**BONS D'ACHATS
LOTS SURPRISES
VÉLO FEMME
VÉLO HOMME
COOKÉO
...
& CHAMP 'LOTO**

**VELO
ENCEINTE JBL
PLACES PARC
D'ATTRACTION
OU ZOO
...**

**3 € LE CARTON
10 € LES 4 CARTONS**

Salle des fêtes de Suippes
RESTAURATION SUR PLACE

telethon-suippes

Crédit & réalisation MADE IN CAMPAGNE - SUIPPES

- **Samedi 22**

Loto de l'Olympic Suippas – salle G. DÉVIGNES

MANIFESTATION SPORTIVE

Complexe sportif Jules COLMART

- **Samedi 15**, 10h-12h

“LE SPORT ÇA ME DIT”

(pour les adolescents de 10 à 15 ans)

Activité : Tchoukball - Les inscriptions peuvent se
faire par mail : nice51florence@gmail.com

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

*Avec nos vœux de santé et de prospérité aux nouveaux
nés et nos félicitations aux parents.*

Anna ADAM KOPYTO née le 17 octobre 2018 à
REIMS, fille de Yann ADAM et de Céline KOPYTO

PACS

Le 22 octobre 2018, PACS entre Ludivine BOUCHET
et Tom COMBAL

Le 26 octobre 2018, PACS entre Camille DUMONT
et Joachim LAMY

DÉCÈS

Avec nos sincères condoléances

Francine CELLIER, décédée le 04 octobre 2018 à
Vesoul (Haute-Saône) dans sa 69^{ème} année

Amélie DAL DIN, décédée le 06 octobre 2018 à
Ceyrat (Puy-de-Dôme), dans sa 95^{ème} année

Patrick GAYET, décédé le 1^{er} octobre 2018 à Reims,
dans sa 73^{ème} année

Gervaise PÉRARD, veuve de Jean DUJARDIN, le
14 octobre 2018 à Suippes, dans sa 88^{ème} année

Maurice SIMON, le 15 octobre 2018 à Pyla-
sur-Mer, La-Teste-De-Buch, dans sa 88^{ème} année

Elena DAURELLE, le 16 octobre à Paris, dans
sa 84^{ème} année

Jacques LEMAIRE, le 16 octobre 2018 à Asnières
sur-Seine (Hauts de Seine), dans sa 95^{ème} année

Paul BEDIGIE, le 16 octobre 2018 à Châlons-en-
Champagne, dans sa 94^{ème} année

Claude RENOLLET, le 22 octobre 2018 à Nancy
(Meurthe-et-Moselle), dans sa 74^{ème} année

Jacqueline BAUDHUIN, épouse d'Alex
CHICHEREAU, le 23 octobre 2018 à Suippes, dans sa
82^{ème} année

Jacqueline BOUCHARD, épouse de Kaddour
BENTEBRA, le 05 novembre 2018 à Suippes, dans sa
81^{ème} année

PHARMACIES DE GARDE

Composez le 32.37, numéro accessible 24H/24H.
Faites le 15 en cas de problème de santé en soirée
ou le week-end.

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur
le site de la Ville www.suippes.fr

Impression par la Ville de SUIPPES

☎ 03 26 70 08 55 – mairie-de-suippes@wanadoo.fr
Ne pas jeter sur la voie publique